

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 4861

présenté par
Mme Bonnet et M. Cordier
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« élevage »,

insérer les mots :

« en particulier du plus durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Soutenir les élevages durables permettra de préserver des systèmes agricoles qui préservent les agriculteurs et agricultrices, créent des emplois, garantissent un lien humain-animal équilibré et protègent les écosystèmes, la biodiversité, le bien-être animal, le climat et la santé publique. Ces élevages contribuent aussi au dynamisme territorial via la relocalisation d'une alimentation de qualité et accessible, notamment pour la restauration collective. Plus autonomes dans leurs pratiques, les agriculteurs sont plus résilients face aux crises climatiques et à la forte volatilité du prix des matières premières.